

# Commission parlementaire : question sur Pro Silva et réponse de Madame la Ministre

---  
février 2020

*Le mardi 18 février dernier, lors d'une séance publique de la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal, une question a été posée par un député à Madame la Ministre concernant la sylviculture Pro Silva. Nous vous invitons à lire l'extrait ci-dessous, issu du compte-rendu de cette séance, dans lequel la Ministre défend ardemment les principes de la sylviculture Pro Silva ainsi que l'implémentation de la circulaire Pro Silva du DNF.*

*Ce compte-rendu est disponible sur le site du Parlement de Wallonie, dans la rubrique « Travaux parlementaires » - publications : [www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)*

PARLEMENT DE WALLONIE

Contact Accès Liens Politique qualité Flux RSS Open data Code QR

Composition Travaux parlementaires Agenda Votre parlement International Votre avis

Rechercher dans toutes les publications

Rechercher dans les pages

Recherche experte

Lexique | Recherche experte

Législature Session Mois Année

Type de publications :

Réunion (après 2008) :

Critères avancés

Date : (jj/mm/aaaa) Numéro :

Rechercher Effacer

Les derniers ordres du jour, bulletins des travaux, enregistrements audio et vidéo et comptes rendus et autres publications via flux RSS

INTERPELLATION DE M. EVRARD À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA MÉTHODE DE GESTION FORESTIÈRE PRO SILVA ET L'AVENIR DE LA FORÊT WALLONNE »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Evrard à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la méthode de gestion forestière Pro Silva et l'avenir de la forêt wallonne ».

La parole est à M. Evrard pour développer son interpellation.

**M.Evrard (MR).** – Madame la Ministre, effectivement, je voulais revenir sur les modes de gestion de la forêt wallonne, parce que je crois que c'est un sujet éminemment important.

Lors de la législature précédente, j'ai eu l'opportunité d'interpeler, en 2016, le ministre Collin sur les différents modes de gestion de cette forêt wallonne. On ne va pas revenir sur tous les chiffres, et cetera, mais vous savez combien c'est un secteur éminemment important, notamment en matière de production et d'activité économique.

On se retrouve aujourd'hui face à différents modes de production, d'un côté la production dite équienne. Pour expliquer à M. le Président, c'est une forêt qui pousse, où l'on plante pratiquement tous les arbres en même temps et poussent à la même vitesse, puis on réalise une exploitation avec effectivement des éclaircies intermédiaires. C'est une méthode qui quelque part a fait ses preuves depuis des années, puisque aujourd'hui les communes en bénéficient pleinement à travers les exploitations de bois. C'est d'ailleurs nos aïeux qui ont mis en place ces différents modes de production.

Puis, de l'autre, on voit arriver de plus en plus, singulièrement dans des régions qui sont parfois de manière topographique bien éloignées de la Wallonie, je pense à certaines régions d'Allemagne ou à des régions en France, où l'on prône de plus en plus une technique de production Pro Silva. C'est une technique qui vise plutôt que d'avoir une forêt qui pousse à vitesse régulière, à avoir finalement une forêt mélangée, une futaie irrégulière, avec toutes les classes d'âge des arbres, en allant sélectionner les sujets les plus importants. C'est une technique d'ailleurs qui est basée sur la régénération naturelle. Elle entraîne évidemment des coûts de production moindres, puisque quelque part on attend que la forêt se génère toute seule, mais aussi – j'y reviendrai – c'est une technique qui inquiète à certains égards, notamment en termes de rendement. Il n'en reste pas moins que c'est une technique qui est de plus en plus mise en œuvre. Elle a d'ailleurs été régulée à travers une circulaire.

Nous avons eu l'occasion, dans les travaux que nous avons menés lors de la précédente législature, d'auditionner des spécialistes dans les différents secteurs, qui ont chacun donné leur avis sur la question, avec des choses quand même extrêmement intéressantes. Je me souviens de certains propos qui émanaient du directeur du DNF d'alors qui nous expliquait finalement de but en blanc que la régénération naturelle, notamment en ce qui concernait le chêne, ne fonctionnait pas du tout. Cela a débouché évidemment sur différents travaux, notamment un rapport qui avait été sollicité par l'ensemble des parlementaires ; rapport qui a été confié à l'ULg Gembloux, Agrobiotech et l'UCL. Je dois bien vous avouer, Madame la Ministre, qu'à l'époque – et c'est toujours le cas aujourd'hui – finalement, on était assez déçus des résultats de ce rapport, puisqu'il s'est avéré très pauvre en matière de conclusion. C'est un rapport qui se limitait finalement à faire un état des lieux qu'on pouvait retrouver dans la littérature existante et qui finalement n'apportait pas grand-chose, au contraire des études qui ont déjà été menées par certains spécialistes de la question, notamment des professeurs d'université qui ont eu l'occasion, à travers différents essais et recherches qu'ils ont menés, de mettre en évidence que cette gestion Pro Silva, dans la grande majorité des situations que l'on peut rencontrer en Wallonie, particulièrement en Ardenne, s'avérait absolument problématique et notamment en matière de rendement.

Comme je l'ai dit, si cette technique présente des investissements limités, la mise en place de ce mode de gestion Pro Silva entraîne des taux internes de rentabilité qui sont un

indicateur du rendement que peut nous donner la forêt, qui varient pratiquement du simple au double par rapport à une gestion que je qualifie de « classique », telle que nous l'avons connue pendant des années.

À travers ma question et mon interpellation, d'une part, je voulais attirer votre attention sur cette situation et sur ces modes de gestion, vous inviter à consulter un maximum la littérature en la matière, et, d'autre part, connaître votre position par rapport à cette volonté. Je ne vais pas dire que c'est une volonté cachée puisque, à travers la circulaire budgétaire et le rapport que j'ai évoqués, il y a quelques minutes, on pouvait lire que la volonté était de convaincre les pouvoirs communaux d'installer ce mode de gestion sans être capable de leur dire vers quoi ils allaient s'engager.

Vous le savez, je n'ai pas besoin de vous l'apprendre, les communes sont aujourd'hui lourdement pénalisées par la problématique de la peste porcine ainsi que de celle des bois scolytés qui engendrent une diminution importante au niveau des recettes communales. Vous serez d'ailleurs interrogée, dans quelques minutes, sur ces thématiques.

Aujourd'hui, il est assez fantastique, voire même étonnant, alors que cette technique est déjà mise en œuvre depuis pas mal d'années, de n'avoir aucune analyse, aucune objectivation scientifique des rendements que ce type de production peut apporter.

Vous savez également que la filière bois est extrêmement importante. D'ailleurs, vous avez visité des communes pour mieux percevoir encore les enjeux en matière de filière bois. Vous savez également que c'est une filière où l'industrie de la transformation est historiquement installée au nord du pays et que de gros efforts d'investissement ont été consentis au niveau wallon pour mettre en place des outils capables d'apporter la plus-value, au niveau de la Wallonie, en termes de transformation du bois.

Vous conviendrez avec moi que les techniques de construction aujourd'hui ont énormément évolué et que les besoins s'annoncent importants à l'avenir, d'autant plus lorsque l'on met en parallèle la production du bois d'œuvre avec celle du bois « énergie », qui, et on peut s'en réjouir, devient de plus en plus importante.

Je voulais attirer votre attention sur un élément que peu de gens identifient, à l'exception de quelques spécialistes. Un des aspects qui est bien souvent négligé, voire ignoré, dans ce type de mode de gestion est sa réversibilité. À partir du moment où l'on met en place ce type de production, où, pour le moment, cela semble assez indolore sur le plan financier au niveau des communes, dans le cas d'une forêt gérée selon la méthode Pro Silva, il est quasiment impossible de revenir en arrière, de revenir à d'autres modes de production, si ce n'est au prix de perdre l'ensemble de la production forestière qui résulte de 20 années à 30 années de production, quand on s'apercevra, dans quelques années, que des chiffres et de la sonnette d'alarme tirée par plusieurs spécialistes. Ce ne sont pas les amateurs du coin qui se prononcent sur cette question, qui ont parfois bien le temps à consacrer à ce mode de gestion qui peut parfois convenir de manière très sporadique ou en fonction de paramètres tels que le relief, l'accessibilité de parcelles, et cetera.

Voilà, quelques éléments que je souhaitais soumettre à votre analyse pour connaître votre position et voir si vous avez l'intention, dans les semaines et mois qui viennent, de donner instruction pour objectiver cette technique de production, tant au niveau des risques qu'au niveau des avantages, à proprement parler en ce qui concerne la forêt wallonne. On n'a

pas besoin d'avoir des informations qui concernent des productions dans le Jura ou ailleurs. Il est temps de faire une évaluation en la matière pour nous permettre ainsi qu'aux autorités communales de faire les bons choix. J'ai souvent plaidé pour que l'on puisse informer nos représentants communaux sur cette nécessité d'avoir une vision claire. On sait que, dans nombre de communes, de nouveaux plans de gestion devront être mis en œuvre au niveau des parcelles forestières. Que l'on puisse leur dire : « Aujourd'hui, 25 % du territoire forestier communal est géré suivant telle méthode avec telles contraintes », c'est, à mon sens, un devoir de transparence que le DNF doit avoir à l'égard des autorités communales.

Pour planter le décor, si vous le permettez, Madame la Ministre, voilà quelques éléments que je souhaitais soumettre à débat aujourd'hui, de manière à faire en sorte que les choix pour l'avenir de la Wallonie soient faits en connaissance de cause et sans les regretter dans quelques années en disant : « On a cru que » et puis, in fine, on est face alors à un mur qui serait préjudiciable pour l'économie wallonne.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur Evrard, vous faites référence dans un premier temps à un mode de production sylvicole, celui utilisé par nos aïeux, qui a pu faire ses preuves effectivement dans le passé, mais uniquement dans de bonnes conditions stationnelles et sur base du seul critère de production quantitative de bois.

Comme vous le savez, comme cela a été d'ailleurs dit par les deux autres députés, la gestion forestière se veut aujourd'hui multifonctionnelle et durable. Elle ne peut donc s'apprécier raisonnablement sur un seul paramètre. La préservation des sols, de l'eau, de la biodiversité ainsi que la qualité paysagère qui contribue à l'attractivité touristique de nos forêts, sont peu compatibles avec une production équienne – c'est à dire composée d'arbres de même âge, pour les non-initiés. Une telle sylviculture est également beaucoup plus sensible aux risques sanitaires et climatiques. L'actualité récente devrait pourtant nous l'avoir rappelé, avec la crise des scolytes que notre région traverse.

Les peuplements équiens d'épicéas, plantés pratiquement partout par le passé, montrent aujourd'hui leur forte sensibilité au réchauffement climatique. Ces plantations sont aussi réputées pauvres en biodiversité, à l'inverse des forêts mélangées plus accueillantes pour la biodiversité et qui, de ce fait, bénéficient également de ses services, comme la régulation des populations de scolytes hors période de forte pullulation. Vous n'ignorez donc pas non plus que les changements climatiques concourent aux sécheresses successives qui ont affaibli les peuplements d'épicéas, particulièrement ceux qui n'étaient pas en station. Un récent article, que j'ai ici, paru dans une revue forestière, pose l'équation suivante : scolytes plus chaleur, plus essences sensibles, plus arbres stressés, donnent des dégâts importants. C'est ce que nous observons malheureusement aujourd'hui.

Des forêts mélangées, avec des essences adaptées à la station et occupant les différentes strates sont beaucoup plus résilientes que les monocultures équiennes. Une sylviculture à couvert continu, aussi appelée sylviculture Pro Silva, est donc une technique particulièrement efficace dans les périodes de changement climatique que nous connaissons.

Sur base de ces éléments, je peux donc vous répondre que la méthode de gestion forestière Pro Silva est une des clés pour assurer la résilience et l'avenir de la forêt wallonne. C'est d'ailleurs une méthode choisie comme la règle en forêt domaniale gérée par le DNF.

Concernant les chiffres d'une réduction de 50 % de la productivité via la technique Pro Silva, mon administration s'étonne de ces valeurs et soutient que le rendement économique des forêts gérées en Pro Silva est tout à fait comparable au rendement des forêts équiennes, avec des avantages supplémentaires non négligeables en termes de biodiversité, de résilience, etc.

Vous vous interrogez sur mon intention d'implémenter ce genre de sylviculture. Je pense que la démonstration que je viens de vous tenir vous en donne la réponse, dans toute la clarté qui s'impose. Toutes les études sérieuses sur les questions liées au changement climatique prônent des forêts diversifiées et irrégulières. Ces caractéristiques sont des fondements de la sylviculture Pro Silva.

La régénération naturelle n'exclut cependant pas des plantations dans les cas où l'enrichissement des peuplements permettrait une plus grande diversité de la forêt.

Votre question concernant la réversibilité m'étonne quelque peu. Je viens de vous présenter les avantages d'une sylviculture de type Pro Silva pour faire face au changement climatique. La question qui devrait nous préoccuper, me semble-t-il, est davantage de savoir comment nous pourrions faire évoluer les peuplements équiens ou monospécifiques qui fragilisent actuellement une large partie de la forêt wallonne.

Il n'empêche, et vous l'avez signalé, que d'autres enjeux doivent également être pris à bras-le-corps, comme le renforcement de la transformation locale du bois.

Enfin, je ne vous apprendrai rien, Messieurs les députés, en vous rappelant que la forêt ne se gère pas au gré des modes et que 20 ou 30 ans sont des ordres de grandeur de travail en forêt. C'est cette vision à long terme qui guide mon travail pour une forêt capable de supporter les chocs à venir dans un contexte de fragilité accrue. C'est indispensable pour la biodiversité, pour notre adaptation au changement climatique, mais aussi pour toute la filière économique du bois que vous connaissez bien. Je vous remercie.